



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 13/2015

portant interdiction de circuler et de
stationner :
« Rue de l'Abbé Senzy » » à Kerling-lès-
Sierck du 27/10 au 28/10/2015 à minuit

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société STRADEST 57280 HAUCONCOURT;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de fourniture et mise en place des enrobés**, la « **rue de l'Abbé Senzy** » à Kerling-lès-Sierck sera coupée à compter du **mardi 27 octobre à minuit jusqu'au 28 octobre 2015 à minuit**, ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

Article 1 - La rue sera coupée et la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdite en fonction de l'avancement des travaux de fourniture et mise en place des enrobés « rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck **à partir du 27/10/2015 à minuit et ce jusqu'au 28/10/2015 à minuit.**

Article 2 - Il appartiendra à la société **STRADEST 57280 HAUCONCOURT** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et dans le républicain Lorrain.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- STRADEST 57280 HAUCONCOURT

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 27/10/2015

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

